

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin deux mille seize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, M. Yann LANCELOT, M. Eric RULIER, M. Jean-Yves LAURENT, Mme Marie-Hélène LANGLET.

Etaient absents excusés : M. Benoit MARTYN (pouvoir donné à M. AMIOT), M. Grégory NEEL.

Secrétaire de séance :

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Fête de la tomate
- Achat de plaques signalétiques
- Contrôle amiante

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

PERSONNEL

150616-38

Création de deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe pour évolution de carrière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT

Que deux agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT

que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Il est exposé au Conseil Municipal :

Deux agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade ;

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20/36^{ème})

Parallèlement à cette création de postes, il sera procédé à la suppression :

- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/36^{ème})

actuellement pourvus par ces agents, sous réserve de l'avis favorable de la CTP.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette délibération.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-39

Vêtements de travail Adjointes techniques

Sont présentés au Conseil Municipal, les titres, destinés à la commune de Saint-Martin-le-Gréard, d'un montant de :

- 56.82 € TTC
- 50.50 € TTC

relatifs à l'achat de vêtements de travail, en 2015, pour les deux adjointes techniques employés sur les deux communes.

Le calcul a été établi au prorata du temps de travail des agents sur chacune des communes :

- 16/36^{ème} sur Saint-Martin-le-Gréard et 20/36^{ème} sur Hardinvest pour le premier agent
- 16/32^{ème} sur chacune des communes pour le deuxième agent.

Le Conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité ces titres.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ECOLE/RESTAURANT SCOLAIRE

Conseil d'école

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil d'Ecole du 6 juin 2016 :

- Bilan des sujets abordés au cours des réunions précédentes : Mise en place d'une connexion internet, collation en maternelle à la demande, fermeture des portes et barrières,
- Sécurité : un exercice de confinement sera réalisé le 27 juin, un gendarme référent sera nommé, et dorénavant, la porte d'entrée de la maternelle sera fermée à clé
- Effectifs actuels : 123 élèves (50 en maternelle et 73 en primaire)
- Présentation des grandes lignes du projet d'école 2016-2019
- Déroulement de la fête de l'école programmée le 24 juin 2016
- Présentation des sorties scolaires prévues en cette fin d'année
- Présentation des projets de sorties financées par l'APE au cours de l'année scolaire 2016-2017
-

Il est rappelé que l'APE recherche des bénévoles toute l'année afin d'organiser au mieux les différentes manifestations (vente de viennoiseries, loto, fête de l'école,...)

18H45 ENTREE EN SALLE DE MME GAMACHE

18H50 ENTREE EN SALLE DE MR LAURENT

150616-40

Modification règlement Restaurant scolaire/Garderie

Monsieur EUGENIE précise qu'il est nécessaire de porter l'Indication de la mise en place d'un second service selon les effectifs ainsi que des priorités de passage, dans le règlement Restaurant scolaire/garderie. De plus, il demande aux élus de se prononcer sur la mise à jour des différents tarifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les tarifs et valide la modification du règlement « restaurant scolaire/garderie », en y portant l'indication de la mise en place d'un second service, et des priorités de passage, pour une application dès le 1^{er} septembre 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Frais de fonctionnement des Rased

Un courrier du 2 mai dernier, informe les communes concernées par les interventions du RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), qu'il serait souhaitable qu'elles participent aux frais de fonctionnement de ce service et d'accueillir favorablement les demande de financement.

150616-41

Convention avec l'Union Sportive La Glacerie Basket

Après délibération, le Conseil Municipal valide la convention entre l'Union Sportive La Glacerie Basket et la commune pour la mise en œuvre d'un atelier de basket, à destination des élèves de l'école de Hardinvast, dans le cadre de l'aménagement du temps périscolaire.

Plusieurs séances sont programmées sur le 3^{ème} trimestre 2015/2016, pour un coût unitaire de 15 € TTC.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-42

Convention avec Madame Sophie Charles, praticienne en médiation animale

Après délibération, le Conseil Municipal valide la convention entre Madame Sophie Charles, praticienne en médiation animale, et la commune pour la mise en œuvre d'un atelier « connaissance des chiens et prévention », à destination des élèves de l'école de Hardinvast, dans le cadre de l'aménagement du temps périscolaire.

Deux séances sont programmées sur le 3^{ème} trimestre 2015/2016, pour un coût unitaire de 70 € TTC, soit un montant total de 140 € TTC.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE

Il est rappelé que le CCAS de Hardinvast a été dissous au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les participations auparavant octroyées par le CCAS, notamment sur le Fonds de solidarité pour le logement et le fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

150616-43

Fonds de solidarité pour le logement 2016

Le Conseil Municipal vote la participation financière au titre de l'année 2016 concernant le fonds de solidarité pour le logement.

Le montant de cette participation s'élève à 550,80 euros (918 x 0,60 euros par habitant).

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-44

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté 2016

Le Conseil Municipal vote la participation financière au titre de l'année 2016 concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Le montant de cette participation s'élève à 211,14 euros (918 x 0,23 euros par habitant).

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

LOGEMENTS LOCATIFS

150616-45

Convention ERDF raccordement des 5 logements locatifs

Afin de procéder au raccordement électrique des 5 logements communaux, il est proposé au Conseil Municipal, une convention établie par ERDF. Celle-ci précise les modalités de raccordement pour l'opération projetée et son coût : 2 478.50 €, soit 2 974.20 € TTC.

La somme forfaitaire de 1451,00 € HT sera reversée par ERDF à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A signer la proposition et la convention
- Procéder au paiement y référent
- Encaisser la somme forfaitaire reversée par ERDF sur le budget communal

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-46

Facture Conforama : achat de 5 hottes

Une facture de Conforama relative à l'achat de 5 hottes destinées aux logements locatifs est présentée au Conseil Municipal. Elle s'élève à 416.62 € HT, soit 499.95 € TTC

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-47

Devis Lapeyre : achat de 5 cuisines

Un devis de Lapeyre relatif à la fourniture et à la pose de 5 cuisines destinées aux logements locatifs est présenté au Conseil Municipal. Il s'élève à 6 401,62€ HT, soit 7 681,95 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et autorise Monsieur le Maire à payer la facture y afférente.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-48

Détermination du montant des loyers et des dépôts de garantie

Le Conseil Municipal, après délibération décide de

- fixer le montant :
 - du loyer à :
 - 500 € pour le T2
 - 530 € pour les T3celui-ci sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.
 - du dépôt de garantie à un mois de loyer (500 € pour le T2/530 € pour les T3).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux des logements, à signer les contrats de location avec les intéressés et tous les documents s'y rapportant.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-49

Encaissement des loyers et des dépôts de garanties

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à encaisser sur le budget communal les cautions et loyers des 5 logements locatifs.

Les dépôts de garantie seront à verser à la commune lors de la signature du bail et les loyers, le 1^{er} de chaque mois.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-70

Facturation des charges

Le Conseil Municipal, après délibération décide de fixer le montant des charges locatives à 10 € mensuellement, par logement, correspondant à l'entretien annuel des pompes à chaleur aérothermie.

- Autorise Monsieur le Maire à facturer et encaisser ces charges sur le budget communal.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Avenants

150616-50

Avenant n°1 Lot 1 « Gros Œuvre » de l'entreprise Morel

L'avenant n°1 au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec l'entreprise Morel pour le lot 1 « gros œuvre », est proposé au Conseil Municipal.

Il porte sur la réalisation d'un mur de soutènement en limite de propriété du lot 5, travaux complémentaires au marché, pour un montant HT de 2602.12 €, et d'une moins value de 2032.50 € correspondant à des travaux prévus au marché et non exécutés : enduits extérieurs, évacuation sèche linge et hotte de cuisine, regards.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant de 569.62 € HT soit 683.54 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-51

Avenant n°1 Lot 3 « charpente-bois » de l'entreprise Lepetit

L'avenant n°1 au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec l'entreprise Lepetit pour le lot 3 « charpente-bois », est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur la suppression de travaux sur la charpente pour un montant HT de 549.87 € (soit 659,84 € TTC), ce qui porte le montant HT du marché à 28 400,09 € (34 080,11 €).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-52

Avenant n°1 Lot 8 « peinture – sols collés » de Clin Peinture

L'avenant n°1 au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec l'entreprise Clin peinture pour le lot 8 « peinture – sols collés », est proposé au Conseil Municipal.

Il porte sur :

- la suppression de travaux prévus au marché (sols collés RDC et ragréage) pour un montant HT de 1605.00 € (soit 1 926.00 € TTC) e
- sur des travaux complémentaires au marché (peinture propreté murs garages) pour un montant HT de 2 826.00 € (3391.20 € TTC).
-

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant d'un montant HT de 1 221.00 €, soit 1 465.20 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-53

Avenant n°1 Lot 11 « aménagement extérieur – VRD » de Meslin

L'avenant n°1 au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec l'entreprise Meslin pour le lot 11 « aménagement extérieur - VRD », est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur :

- la suppression de travaux prévus au marché (bordures et un regard) pour un montant HT de 913.00 € (soit 1095.60 € TTC)
- des travaux complémentaires (déplacement de réseaux, regards, canalisation, caniveaux) pour un montant HT de 2802.00 €, soit 3362.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant s'élevant à 1889.00 € HT (2266.80

€ TTC) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-54

Avenant n°1 Lot 12 Clôtures de l'entreprise CCTP

L'avenant n°1 au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec la CCTP pour le lot 12 « clôtures », est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur :

- les travaux de fourniture et de pose de clôture composite et d'une dalle béton de soubassement, pour un montant HT de 1407.95 € (1689.54 € TTC)
- une moins value de 1104.00 € HT (1324.80 € TTC) correspondant à la suppression d'une clôture en panneaux rigides grillagés.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant d'un montant total HT de 303.95 €, soit 364.74 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-55

Avenant n°2 Lot 9 « plomberie » de l'entreprise Selca

L'avenant n°2 « au marché « réalisation de cinq logements à usage locatif » signé avec l'entreprise Selca pour le lot 9 « plomberie », est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur la suppression des éviers et meubles sous évier pour un montant HT de 1380.00 € (soit 1656 € TTC), en moins value.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

150616-56 **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 210416-33**

Facture Giovannon : réorganisation du cimetière pour accessibilité à l'église

Une facture de l'entreprise Giovannon, d'un montant HT de 7 495.52 € soit 8 994.62 € TTC, est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur des travaux de réorganisation du cimetière afin de permettre la mise en accessibilité de l'église.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cette facture et autorise Monsieur le Maire à la payer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-57

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Afin de soutenir la Fondation du patrimoine qui participe à la sauvegarde du patrimoine local au travers de projets de restauration, tels que la rénovation de l'église Saint-Barthélémy en 2015, le maire propose le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à cette Fondation. Il précise que le montant de cette adhésion, pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à 50 € minimum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- dit que la commune versera 50 € pour les frais d'adhésion.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2016.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

150616-58

Reprise des concessions à l'état d'abandon

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles [L. 2223-17](#) et [L. 2223-18](#) et, pour la partie réglementaire, aux articles [R. 2223-12](#) et [R. 2223-23](#).

En effet, si par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête cet aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière, le 3 novembre 2010 et visait 26 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour 11 d'entre elles conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée, et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée dans notre bulletin municipal distribué dans tous les foyers de la commune.

Plusieurs familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de leur qualité de descendants des concessionnaires et en s'engageant à remettre en état la concession.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était réalisé pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est déposée sur le bureau.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal. Décide :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée seront reprises par la commune ;
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise ;

- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux réalisés dans le cimetière par l'entreprise Maurouard :

- le nouvel accès par le parking de l'ancienne Mairie est en cours de réalisation. Celui donnant rue de la mairie sera supprimé.
- une tombe est en cours de rétrécissement pour permettre l'aménagement d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOIRIE

150616-69

Devis Cherbourg Enseignes

Après délibération, le Conseil Municipal, retient le devis de Cotentin Enseignes pour un montant total HT de 553.10 € soit 663.72 € TTC, portant sur la fourniture de plaques aluminium avec numéros de rues et de deux panneaux destinés à l'aire de jeux des enfants.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2152 du BP 2156.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Moulin à Vent

Des devis ont été demandés pour la réfection de ce chemin.

ATELIER MUNICIPAL

Des devis ont été demandés pour le désamiantage du bâtiment ainsi que pour la réalisation d'un bardage.

ANCIENNE MAIRIE

150616-59

Devis diagnostics

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un repérage d'amiante, de plomb et de mэрule dans l'ancienne Mairie avant de pouvoir envisager le devenir de ce bâtiment inutilisé depuis 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Ex'im dont le montant final dépendra des problèmes détectés qui nécessiteront ou non des analyses complémentaires.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ACCESSIBILITE

150616-60

Facture SARL Leconte : accessibilité du terrain de tennis

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture de la SARL Leconte pour un montant de 922.72 € HT soit 1107.26 € TTC pour la réalisation du chemin menant au terrain de tennis, dans le cadre du programme de mise en accessibilité engagé par la commune. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du Budget Primitif 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-61

Devis Selca : accessibilité PMR éclairages

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Selca pour un montant de 12306.60 € HT soit 14767.92 € TTC pour la fourniture et la pose d'éclairages :

- des cheminements piétons,
- de l'église,
- du cimetière
- du parking de l'ancienne mairie,
- des écoles
- de la salle polyvalente

dans le cadre du programme de mise en accessibilité engagé par la commune.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du Budget Primitif 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-62

Devis Manche Echafaudages : marquages routiers

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Manche Echafaudage pour un montant de 2 075.10 € HT soit 2 490.12 € TTC des travaux de marquage routier dans le bourg, dans le cadre du programme de mise en accessibilité engagé par la commune.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du Budget Primitif 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CCDD

Compte rendu Conseil Communautaire

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Communautaire qui s'est réuni le 31 mai 2016. Ce compte rendu a été envoyé aux élus par mail le 10 juin dernier et est consultable

sur le site internet de la CCDD.

Les sujets suivants y ont été débattus :

- statutaire du Syndicat Mixte du Cotentin : extension compétence abattoir (participation au financement :
 - de l'abattoir de Cherbourg : développement, équipement, démantèlement
 - de l'abattoir public de Carentan : investissement, équipement,...
- Attribution du marché pour la fourniture de conteneurs à déchets
- Reversement des aides allouées par l'agence de l'eau aux propriétaires, dans le cadre de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif
- Nettoyage des colonnes de tri sélectif
- Etude de sol dans le cadre de l'aménagement d'une poste de refoulement des eaux usées à Saint-Martin-le-Gréard
- Création d'une commune nouvelle
- ...

150616-63

Périmètre du futur EPCI élargi

Dans le cadre de l'article 35 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il a été notifié aux communes l'arrêté du Préfet de la Manche fixant le périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre élargi à compter du 1^{er} janvier 2017.

A compter de la date de notification de cet arrêté, l'organe délibérant dispose d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer sur l'arrêté de périmètre. A défaut d'avis émis dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

C'est pourquoi, le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE CONTRE (par 12 voix et 1 abstention) le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des :**

- ♦Communauté de Communes de la Hague
- ♦Communauté de Communes de Douve et Divette
- ♦Communauté de Communes des Pieux
- ♦Communauté de Communes de la Côte des Isles
- ♦Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve
- ♦Communauté de Communes du Cœur du Cotentin
- ♦Communauté de Communes de la Région de Montebourg
- ♦Communauté de Communes du Val de Saire
- ♦Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise
- ♦Communauté de Communes de la Saire
- ♦Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin

Tel qu'arrêté par le Préfet de la Manche le 10 mai 2016

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS

150616-64

Subvention rentrée scolaire aux Collèges Le Ferronay et Les Provinces

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux Collèges : Le Ferronay et Les Provinces une subvention de 12 € par élève hardinvastais scolarisé dans leurs établissements.

Commune de HARDINVAST

Cette subvention, destinée à participer aux frais de rentrée scolaire est accordée pour l'année scolaire 2016/2017 et sera versée à réception de la liste des élèves concernés.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-65

Attribution des subventions 2016 aux associations communales

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes, aux associations hardinvastaises pour l'année 2016 :

Club de football	:	370 €
AJLF	:	290 €
LOREHA	:	310 €
A.P.E.	:	320 €
Chasseurs	:	210 €
Anciens Combattants	:	210 €

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-66

Attribution des subventions 2016 aux associations hors commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations suivantes pour l'année 2016 :

ADEVA	:	40 €
ADMR	:	75 €
Soins palliatifs	:	40 €
Aveugles et mal voyants Manche	:	25 €
VMEH	:	40 €
Secours catholique	:	55 €
Secours populaire	:	55 €
Relais enfant	:	35 €
Jumeaux et plus	:	35 €
Cœur et cancer	:	35 €

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-67

Soutien de la commune à la Fête de la Tomate

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien financier à l'organisation de la Fête de la Tomate. En effet, cet événement, unique en son genre dans la région et porté par l'association « A fleur de Mots », permet de valoriser la commune.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

150616-68

Subvention à la Fête de la Tomate

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'association « A Fleur de Mots » pour l'organisation de la Fête de la Tomate qui aura lieu le 15 août 2016, une subvention de 500 €, sous forme de participation sur le paiement d'une facture relative à l'organisation de cette manifestation.

Voix pour : 12

Voix contre : 1

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- les dates des prochaines élections ont été communiquées. Les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017, alors que les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Séance levée à 20h15